

**Données de votre compteur :**  
numéro, relevés, consommation (réelle ou estimée).

**Part forfaitaire calculée**  
selon le diamètre de votre compteur et destinée à couvrir une partie des **charges fixes**.

## DISTRIBUTION DE L'EAU

1

FACTURE N° : 117JA144806

Numéro du Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	Commentaires
	Date	Index	Date	Index		
117JA144806	18/01/24	352	01/11/23	339	13	

2

LIBELLE	Période	Base	Facturé	Unité	Prix Unitaire	Montant		Montant TTC	
						HT	TVA		
Abonnement compteur - diam. 15	Du 01/01/24	18	18	J	0,05479	0,99	5,50	0,05	1,04
Consommation eau - Tranche 0 à 40 m <sup>3</sup>	Du 01/01/24 au 18/01/24	3	3	m <sup>3</sup>	0,68400	2,05	5,50	0,11	2,16
Consommation eau - Tranche 1 - 2023	Du 02/11/23 au 18/01/24	10	10	m <sup>3</sup>	1,05000	10,50	5,50	0,58	11,08
Investissements structurants	Du 01/01/24 au 18/01/24	3	3	m <sup>3</sup>	0,26660	0,80	5,50	0,04	0,84
Redevance pour la préservation des ressources	Du 02/11/23 au 31/12/23	10	10	m <sup>3</sup>	0,04000	0,40	0,00	0,02	0,42
Redevance pour la préservation des ressources	Du 01/01/24 au 18/01/24	3	3	m <sup>3</sup>	0,05200	0,16	0,00	0,01	0,17
Redevance pour pollution d'origine domestique	Du 02/11/23 au 18/01/24	13	13	m <sup>3</sup>	0,23000	2,99	5,50	0,17	3,16
<b>Total net de la facture</b>						<b>17,89</b>		<b>0,98</b>	<b>18,87</b>

3

**Part variable au m<sup>3</sup>** destinée à couvrir les **coûts de production et de distribution**.

**3.1** Depuis 2024, vous êtes facturés selon 3 tranches de tarifs progressifs :

- 0-40 m<sup>3</sup> : eau vitale.
- 41-120 m<sup>3</sup> : eau utile.
- > 120 m<sup>3</sup> : eau de confort.

**3.2** Si vous avez un reliquat de consommation 2023, il sera facturé selon l'ancien tarif unique.

5

**Redevances reversées à l'agence de l'eau.**  
**Objectif : préserver la ressource et lutter contre la pollution** par l'octroi de subventions pour le financement des études, des travaux et des actions de sensibilisation.

4

**Part variable calculée en fonction du nombre de m<sup>3</sup> consommés** et destinée à financer les **investissements structurants** sur les ouvrages (renouvellement de canalisations, construction d'usines de traitement).

**Comment payer cette facture :**

- Par **TIP** en signant le talon du TIP Signé et renvoyant accompagné de votre relevé d'identité bancaire dans l'enveloppe fournie à affranchir.
- Par **TIPi** en se connectant au site de la direction des finances publiques à l'adresse [www.payfip.gov.fr](http://www.payfip.gov.fr) en saisissant les informations précisées dans l'encadré sur le recto de la facture.
- Par **chèque bancaire ou postal** à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. Veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer, dans l'enveloppe fournie à affranchir.
- En **espèces** (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gov.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gov.fr/portail/paiement-proximite)).
- Par **virement** sur le compte courant BDF : domiciliation BANQUE DE FRANCE - IBAN FR61 3000 1006 15C4 5100 0000 056 - BIC BDFEFPCCCT. Compte n° 30001 00615 C4510000000 56. Veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique (mensuel ou à échéance) pour vos prochaines factures, contactez la Régie de l'eau désignée au recto du présent acte.

- Numéro de la facture : F 244 500 468

Renseignez-vous auprès de l'agence de l'eau d'Orléans Métropole pour plus d'informations. Vous pouvez également contacter le service client de l'agence de l'eau d'Orléans Métropole au 02 38 42 57 69.

## ORGANISMES PUBLICS

